

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.11.2025

Date d'affichage du compte-rendu : 18.11.2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 24.

Le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er}Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint Maire déléguée de La Bataille, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint Maire-délégué de Crézières, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{me} Adjoint, , Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLEED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, , Mme Angélique **BOURSIER** , Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ETAIENT ABSENTS : M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sophie **ROBION**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** ainsi que M. Patrice **BAUDOUIN** et M. Alain **HURIEZ** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal **QUINTELIER**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit après avoir validé l'ajout d'un point à l'ordre du jour non connu au moment de l'envoi de la convocation et annoncé ensuite par mail depuis, à savoir **RESTITUTION DES REMARQUES DE L'ETAT SUR LE PROJET DE PLUiH** :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 20/10/2025.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

Mairie de Juillé : Nouveau maire : Yannick Fazilleau.

Réflexions sur les rythmes scolaires : réunions en cours, pour avis en janvier 2026.

Résultats de la gestion des déchets du 1^{er} semestre 2025 sur la communauté de communes Mellois en Poitou, avec mention des déchetteries pour lesquelles les barrières sont déjà mises en place.

Les résultats du S1 2025



	Mellois en Poitou	Aigondigné	Sauzé-entre-Bois
Tout-venant	- 6,6%	- 2,5%	- 15,7%
Végétaux	+ 20,4%	- 4,5%	- 1,6%
Bois	- 36,8%	+ 4,1%	- 68,6%

-> -12% de passages en déchetteries



975 composteurs ont été distribués à la date du 15 septembre 2025.
Nouvelle distribution en mars à la salle des fêtes de Tillou.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le maire présente ce dossier

La commission Animations réunie le 12 novembre 2025 a étudié les demandes d'aides déposées, afin de présenter la proposition suivante d'attribution à l'assemblée :

Marché de Noël le 13 décembre 2025, au Centre Culturel

Une convention est signée avec le Foyer Culturel et Les Vauriens du Four organisateurs, pour préciser les engagements respectifs de la Commune et des Associations, à l'occasion de cette animation.

Sur proposition de la commission (à l'exception de Patrick Petit, Président des Vauriens qui ne prend pas part au vote et 1 voix contre), le conseil municipal valide l'attribution d'une aide groupée de 500€ au Foyer Culturel, pour l'organisation du marché de Noël 2025 par ces 2 associations.

Achat de matériel pour l'analyse vidéo et formation des footballeurs

Sur proposition de la commission (à l'exception de Patrick Coirault membre du bureau de l'association Football Club Boutonnais et 2 abstentions), le conseil municipal valide à la majorité, une aide de 1 100 € pour l'achat de matériel permettant l'enregistrement vidéo et l'analyse des matchs, dans le cadre de la formation des joueurs.

TERRAINS AUX ABORDS DE LA BOUTONNE - OFFRES SPONTANÉES DE VENTE

Le maire présente ce dossier

À la suite des diverses décisions d'acquisition de terrains aux Ourenardies aux abords de la Boutonne (Boutaud, Chatain), plusieurs propriétaires se sont spontanément manifestés pour proposer la vente de leurs parcelles à 1€. La présentation en sera faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les achats de parcelles situées aux Ourenardies, proposées par plusieurs propriétaires :

Famille Guilbot : AE169 : 2a67ca au prix de 1€

Haye Pierrot et Yves : AE149 : 1a84ca au prix de 1€

Bouquinet Daniel : AE129 : 1a51ca au prix de 1€

Roger Marie-Madeleine : AE150 : 2a69ca, AE178 : 1a78ca, AE 193 : 76ca et AE 132 : 42ca au prix de 1€

Roger Marcel : AE147 : 2a91ca, AE148 : 1a56ca, AE 125 : 75ca au prix de 1€.

Propriétés déjà acquises par la commune



COGESTEAU - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS

Le Maire présente ce dossier

Considérant que le Conseil Municipal a été saisi par la préfecture de la Charente sur le fait que l'OUGC COGEST'EAU a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (IOTA) en vue d'obtenir **l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation, dans le périmètre d'intervention de l'OUGC COGEST'EAU, pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50 Mm³ (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus)**. Ce périmètre de près de 4 000 km² se situe dans le grand bassin versant de la Charente amont, lequel comprend 13 sous-bassins.

Ces prélèvements visent à permettre aux 500 préleveurs concernés de continuer à produire en quantité et qualité suffisante et à remplir leurs fonctions premières de souveraineté agricole et alimentaire, dans le respect de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Par arrêté inter-préfectoral des préfectures de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Vienne et de la Charente-Maritime, en date du 24 septembre 2025, une enquête publique, en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole, est ouverte pendant 31 jours consécutifs du 24 octobre 2025 au 24 novembre 2025, sur les communes mentionnées à l'article 3.

Les communes du territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou concernées sont : ALLOINAY, AUBIGNE, CHEF-BOUTONNE, COUTURE D'ARGENSON, LA CHAPELLE-POUILLOUX, LIMALONGES, LORIGNE, LOUBIGNE, LOUBILLE, MAIRE-L'EVECAULT, MELLERAN, PAIZAY-LE-CHAPT, SAUZE-ENTRE-BOIS, VALDELAUME et VILLEMAIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix (1 oui et 6 abstentions), émet un avis défavorable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour irrigation dans le périmètre d'intervention de l'OUGC COGEST'EAU, pour une durée de 15 ans et portant sur 50 Mm³ (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus), présentées par l'OUGC COGEST'EAU.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 79

Le maire présente ce dossier

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres recherche des bâtiments ou sites avec des caractéristiques spécifiques, afin de pouvoir réaliser des exercices (manceuvres) en milieu réel et améliorer ainsi la formation des sapeurs-pompiers volontaires. Une convention stipulant ce partenariat, signée en 2020, est échue.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaitant confirmer son soutien au SDIS 79 valide les termes de la convention de mise à disposition des bâtiments et espaces publics pour l'organisation des manœuvres des pompiers et autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition dont la durée envisagée est de 3 ans, à compter de la date de signature.

INVESTISSEMENTS DU 3^{ème} TRIMESTRE 2025 - UTILISATION DE L'ENVELOPPE AUTORISEE

Le maire présente ce dossier

Comme chaque fin de trimestre, la liste des investissements validés dans le cadre de l'enveloppe autorisée par l'assemblée a été présentée aux élus, pour le 3^{ème} trimestre 2025.

RESTITUTION DES REMARQUES DE L'ETAT SUR LE PROJET DE PLUIH

Faisant suite à l'avis des communes, l'Etat a formulé des remarques pour la plupart des dossiers. Le groupe Pluih va étudier et prendre acte de remarques apportées par l'Etat sur le projet de document concernant la collectivité (remarque du conseil municipal et autres remarques, concernant des délimitations de zones) lors d'une réunion le 25 novembre 2025.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Nicole BETTAN en charge du développement de la commune

Annonce une réunion du Groupe de Pilotage Château le 19 novembre à 18 h. Il y sera présenté le bilan de l'année 2025 et l'organisation culturelle et des animations en 2026.

Annie GONNORD en charge des animations

Indique que la Commission Animation a travaillé sur les animations de fin d'année.
Une réunion est programmée avec les associations, le 17 décembre 18h.

Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales

Rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS est convoqué pour une réunion le 27 novembre.

Angélique Boursier en charge du journal municipal

Rappelle que les articles de la prochaine édition du journal municipal sont à produire pour le 20 novembre afin de permettre au comité de lecture de se réunir le 24 novembre.

Sophie Robion en charge des ressources humaines

Informé les élus des absences pour maladie de Chrystel Samar (reconduction de son arrêt jusqu'au 5 décembre) de Melissa ANG'HO sa remplaçante et de Claudine Vidault (jusqu'au 28 novembre).

Patrick Petit en charge des services techniques

Dresse la liste des chantiers en cours : Embellissement de plusieurs transformateurs électriques – la finalisation des travaux sur la bande de terrain acquise Route de Melle – la construction de la pergola Place Pré – la plantation des arbres en cours (action dans le parc de la mairie) avec les écoles, le mercredi 19 novembre.

Christian Aubert en charge des finances

Indique que la Commission Finances se réunira le 9 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 21H15 :

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 15 décembre.

A la demande d'Amanda Holmes qui interroge sur la procédure à respecter pour l'enlèvement des nids de frelons, il est précisé que la commune adhère à l'association FREDON (luttes contre les nuisibles) de Prahecq et qu'à ce titre-là, les particuliers peuvent bénéficier de tarifs préférentiels.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 17 novembre 2025

Le secrétaire de séance Pascal QUINTELIER

Le Maire Fabrice MICHELET